

Il résulte de cette intéressante communication que André Rolland ne fut pas l'auteur de la seconde épitaphe, comme l'a dit Guicheron, mais de la première, et que, par conséquent, celle-ci a été rédigée de 1465 à 1470. La date de ce monument littéraire se trouve ainsi déterminée avec précision, à cinq ans près.

Pour ne rien omettre de ce qui peut nous éclairer à cet égard, je rappellerai l'erreur de date qui, dans la seconde épitaphe, fixe l'année de la mort du duc Louis à 1466 au lieu de 1465. Cette erreur que l'on n'avait pu expliquer avec vraisemblance, me paraît confirmer encore la date récente de l'épitaphe. Le duc Louis est mort le mardi 29 janvier 1465 ; à cette époque, on faisait en France commencer l'année à Pâques et cet usage ne fut aboli qu'en 1564, si bien que le 29 janvier 1465, compté à la manière française, correspondrait à 1466. On peut supposer dès lors que le poète, auteur de l'inscription, ayant souvenir de l'ancien usage qui venait d'être aboli, aura cru faire preuve d'habileté et de science en rétablissant la date exacte de 1466. L'intention était excellente et l'inspiration judicieuse, mais la date de 1465 n'avait pas été fixée à la française, elle était conforme au comput moderne, et l'auteur en voulant corriger a commis lui-même une méprise.

Cette explication est la seule que l'on puisse alléguer pour justifier cette erreur ; ne tend-elle pas à prouver que l'épitaphe a été écrite peu après l'édit de 1564 qui a fait commencer l'année à Pâques, et ne vient-elle pas à l'appui des conjectures que j'ai développées ?

Il ne reste plus qu'à démontrer le fait des mutilations dont on accuse la reine Marie de Médicis. Il est très vraisemblable, quoique à vrai dire, on doit plutôt l'attribuer à Henri IV lui-même. Cette année 1600 était en effet l'époque où, plein d'irritation contre le duc de Savoie, il se préparait à marcher contre lui. Dans une telle disposition d'esprit, il ne dut pas voir d'un bon œil le monument élevé dans son propre royaume à son ennemi acharné, lire les qualifications de sérénissime et d'illustrissime qui étaient données aux princes Savoyards, de remarquer les armes et les insignes souverains qui surmontaient la tête des lions servant de support aux écussons. Il est d'ailleurs caractéristique que ces mutilations n'avaient pas l'aspect d'un acte de vandalisme brutal et aveugle,